

## 5. SONDAGE EXTINCTION NOCTURNE VILLERET

À retourner au bureau communal jusqu'au vendredi 22 novembre 2019  
ou par e-mail à : [secretariat@villeret.ch](mailto:secretariat@villeret.ch)

Nom & prénom (facultatif)

.....

### 1. Avez-vous remarqué l'extinction de l'éclairage public ?

Oui

Non

#### 1.1. Si oui, l'extinction entre 0h30 et 5h du matin en semaine vous a-t-elle gênée ?

Pas du tout  Légèrement  Moyennement  Enormément

#### 1.2. Si oui, l'extinction entre 0h30 et 5h du matin le week-end vous a-t-elle gênée ?

Pas du tout  Légèrement  Moyennement  Enormément

#### 1.3. Si oui, pour quelle(s) raison(s) cette extinction vous a-t-elle gênée ?

Sentiment d'insécurité  Difficulté à vous déplacer

Sentiment d'isolement  Autres (vandalisme, cambriolage, etc.)

### 2. Etes-vous favorable à la poursuite de l'extinction de l'éclairage public ?

OUI

NON

Remarques éventuelles :

.....  
.....  
.....  
.....

Merci pour votre participation active à ce sujet d'actualité. Les résultats du sondage seront communiqués lors de l'assemblée communale du lundi 2 décembre 2019 et seront également retranscrits dans la presse régionale.

La décision finale de poursuivre ou non l'extinction de l'éclairage public est de la compétence du Conseil municipal. Toutefois, l'Exécutif se ralliera à la majorité des avis de la population.

Le Conseil municipal